



Participation et intéressement en cas de divorce

Par **DALLARD**, le **29/04/2012** à **15:26**

Bonjour,

mon mari et moi entamons prochainement un divorce à l'amiable : j'ai la garde de ma fille de 7 ans et mon mari ne travaille plus depuis 3 ans et perçoit le RSA : il accepte de me donner une pension alimentaire ms il veut la moitié de la participation et de l'intéressement bloqué que je reçois de mon entreprise et qui représente une assez grosse somme; suis je obligé de la lui donner si j'accepte de renoncer à la pension alimentaire et serai je obligée par contre de lui verser une pension compensatoire vu sa situation?

Je vous remercie par avance

Cordialement

Myriam